



PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

ALERTE N° 77 CONCERNANT VEOLIA ENVIRONNEMENT

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



VEOLIA ENVIRONNEMENT

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 15 JUIN 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 12 : Versement d'une prime exceptionnelle**

Analyse

Se trouve soumise au vote le versement au 1^{er} dirigeant d'une prime exceptionnelle sous forme d'attribution de 30 000 actions gratuites non soumises à condition de performance. La société fait valoir qu'il s'agit de récompenser l'aboutissement de l'opération de rapprochement ayant conduit à l'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote de Suez par retrait obligatoire le 18 février 2022.



De façon générale l'AFG n'est pas favorable à l'attributions d'actions gratuites sans conditions de performance, en l'espèce celles-ci ont en outre vocation à perdurer au-delà des fonctions exécutives du 1er dirigeant qui devient Président du conseil au 1 er juillet.

Eu égard au caractère très particulier du contexte dans lequel s'inscrit le cas considéré il appartient à chaque société de gestion de porter un jugement et de prendre une décision éclairée en conséquence.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

[...].

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

▪ **RESOLUTION 13 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Président, pour la période allant du 1 er juillet au 31 décembre 2022, présentée au vote des actionnaires intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions exécutives ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.



- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 25 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 0,35% du capital.

La résolution offrant la possibilité d'attributions d'actions gratuites sans conditions de performance, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4-2

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de VEOLIA ENVIRONNEMENT

Le conseil de surveillance de VEOLIA ENVIRONNEMENT comportera, à l'issue de l'assemblée générale 70% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Antoine Frérot	P	Non libre d'intérêts	100%	M	64	FR	12	2026	0	1			
	Louis Schweitzer	VP Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	79	FR	19	2023	0	1		P	M
	Maryse Aulagnon	Admin. Réf	Libre d'intérêts	100%	F	73	FR	10	2023	0	1		M	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Estelle Brachlianoff	Directrice Générale	Non libre d'intérêts	N.D.	F	49	FR	Nouveau	2026	1	1			
	Franck Le Roux	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	58	FR	4	2022	0	1	M		M
<input checked="" type="checkbox"/>	Agata Mazurek-Bak	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	N.D.	F	45	PL	Nouveau	2026	0	1			
	Pavel Pása	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	57	CZ	8	2022	0	1			
	Isabelle Courville		Libre d'intérêts	100%	F	59	CA	7	2024	0	3	M	M	
	Pierre-André de Chalendar		Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	1	2025	0	3		M	
	Clara Gaynard		Libre d'intérêts	91,67%	F	62	FR	7	2023	0	3			
	Marion Guillou		Libre d'intérêts	100%	F	67	FR	10	2025	0	2			M
	Nathalie Rachou		Libre d'intérêts	100%	F	65	FR	10	2024	0	3	P		
	Guillaume Texier		Libre d'intérêts	100%	M	48	FR	6	2024	1	1	M		



2. Spécificités

Les statuts de VEOLIA ENVIRONNEMENT comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

